

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

Objet : Application de l'onguent Polysporin^{MD} triple (Polymyxine b/Bacitracine/Gramicidine) chez l'utilisateur en hémodialyse au site d'insertion du cathéter veineux central

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2020-11-12	2022-09-29
Le comité de pharmacologie	2021-01-20	N/A
Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers	2020-12-10	N/A
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-04-07	2022-10-19

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPub)	
	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)	
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	Secteur hémodialyse
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

Prévenir l'infection à Staphylococcus aureus.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Prévenir l'infection à *Staphylococcus aureus* par l'application d'un onguent Polysporin^{MD} triple (polymyxine b/ bacitracine / gramicidine) chez l'usager adulte avec insuffisance rénale chronique de stade 5 dialysé, porteur d'un cathéter veineux central (tunnelisé ou non) pour hémodialyse.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie ou intolérance à l'une des composantes de l'onguent Polysporin^{MD} triple.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

Application de l'onguent contenant polymyxine b /bacitracine / gramicidine (Polysporin triple^{MD}).

Chez tous les patients porteurs d'un cathéter veineux central (tunnelisé ou non) pour hémodialyse, appliquer l'onguent à chaque changement de pansement au site d'insertion du cathéter tant que le cathéter est en place.

Il est possible d'utiliser un pansement transparent ou un pansement sec opaque.

Dédier le tube d'onguent au patient. La date de péremption à indiquer doit être la plus rapprochée des deux suivantes :

- date de péremption fixée par le fabricant
- date de la dispensation plus un an

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Référer au médecin néphrologue de garde du CHU du Québec-Université Laval si l'usager adulte présente une allergie ou intolérance au produit ou présence de rougeur, d'irritation cutanée ou de macération.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

CHU de Québec. (2014). Ordonnance collective 2013-OC-PHAR-219 : Administration de l'onguent Polysporin triple (Polymyxine b / Bacitracine / Gramicidine) chez le patient en hémodialyse. Approuvée le 4 mars 2014 par Dr Alain Naud, président du CMDP.

Guidelines for the Prevention of Intravascular Catheter-Related Infections. (2011). Consulté sur le web à l'adresse suivante : <http://www.cdec.gov/hicpas/BSI/BSI-guidelines-2011.html>.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2022-10-19

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-10-19

Date



Service de néphrologie

Avis à tous

IMPORTANT - Changements pour les appels aux unités satellites

418-525-4444 POSTE 15360

**Veillez noter que les jours fériés, nous sommes ouverts
seulement pour URGENCE.**

INCLUANT LES JOURS FÉRIÉS	Du Lundi au Vendredi entre 8h00 et 16h00 → important de communiquer avec l'<u>INFIRMIÈRE</u>
	Du Lundi au Vendredi entre 16h00 et 17h00 → faire signaler le <u>néphrologue responsable de la dialyse à domicile</u>
	Du Lundi au Vendredi entre 17h00 à 8h00 → faire signaler le néphrologue de garde
	Samedi et Dimanche → faire signaler le néphrologue de garde

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE COMMUNIQUER AVEC LE
PERSONNEL INFIRMIER POUR L'ENSEMBLE DE VOS BESOINS.**

APRÈS 16H00

**→ FAIRE SIGNALER LE NÉPHROLOGUE DE GARDE
→ UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**

**Marie-Ève Labbé, Inf.
Coordonnatrice en néphrologie**

Le 17 février 2022.